

crédits? Ce n'est certes pas ce que le premier ministre voulait dire dans la déclaration qu'il a formulée hier à la Chambre.

Nous admirons tous le rôle joué par nos forces armées durant les deux derniers conflits. Il y a ici beaucoup de députés qui font partie des forces armées et qui sont tout aussi jaloux que le premier ministre de leurs droits et privilèges. Mais on a tort, à mon avis, de vouloir s'en servir comme d'un bouclier à l'égard de la mauvaise administration du ministère de la Défense nationale et je suis étonné de voir le premier ministre tenter de recourir à ce moyen. Au cours de la guerre, les chefs de nos armées de terre, de mer et de l'air auraient pu débattre maintes questions mais je ne me souviens pas d'un seul cas où ils se soient adressés aux journaux. S'ils avaient quelque chose à dire, ils le disaient par l'entremise de leurs ministres, à la Chambre, car ils avaient confiance en eux, car ils savaient que les ministres pourraient les défendre et les défendraient à la Chambre des communes contre toute imputation faite soit par les journalistes soit par les députés relativement à leur efficacité ou à la saine administration de leurs services. Il semble qu'aujourd'hui ils n'aient pas la même confiance. Il semble que le chef d'état-major estime maintenant préférable de s'adresser à la presse ou de publier des déclarations. Pourquoi? La seule conclusion à tirer c'est qu'il n'a pas confiance en le ministre de la Défense nationale, c'est qu'il ne le croit pas capable de se porter à la défense de l'armée ici à la Chambre des communes. C'est vraiment pitoyable! Je dirai que cette situation ne peut être redressée ici que par le premier ministre. Jusqu'à présent, il n'a pas manifesté son intention de le faire. Il n'a pas donné à entendre qu'il se propose de prendre aucune mesure de nature à redresser vraiment certaines des choses qui se produisent.

Plus tôt au cours de la session, le député de Red-Deer (M. Shaw) a donné à entendre dans un discours prononcé ici que certains contrats de construction à Penhold (Alb.) ne semblaient pas tout à fait réguliers. D'autres députés ont signalé certaines choses qui leur semblaient irrégulières. Qu'a fait le Gouvernement? Rien. Les excuses données par le ministre de la Défense nationale, par le premier ministre et par les députés libéraux de l'arrière-plan avaient pour objet de dissimuler, d'amoinrir les incidents qui se sont produits. Si le Gouvernement adopte cette attitude, je pense que les contribuables canadiens réfléchiront sérieusement avant d'accorder leur appui à un gouvernement qui dépense des sommes aussi fortes qu'il le fait en ce moment à l'égard des forces ar-

mées sans exercer un contrôle approprié sur ces dépenses, sans adopter des méthodes appropriées de comptabilité dans tous les services militaires, afin de s'assurer que les fonds sont utilisés de façon à fournir la meilleure défense possible au pays. C'est seulement alors et quand le Gouvernement fera preuve d'initiative en adoptant les mesures qui s'imposent que nous pourrions espérer disposer des meilleurs moyens de défense possibles au pays. Autrement, il est inutile d'y songer. J'exhorte fortement tous les députés à appuyer notre motion qui permettrait à M. Currie d'enquêter sur tous les services de l'armée, sur leurs dépenses et leurs méthodes de comptabilité depuis le 1^{er} mars 1950 comme le propose le sous-amendement.

M. G. M. Murray (Cariboo): Monsieur l'Orateur, je veux parler brièvement des imprimeurs de notre pays, ayant été associé toute ma vie à ce métier. Que le document ait ou non été volé, cela m'inquiète moins que de savoir qu'un imprimeur a peut-être violé les règles de l'imprimerie en permettant à tort et sans autorisation, qu'on sorte de l'atelier une copie du rapport Currie.

Dans notre pays, les imprimeurs ont conscience de leurs devoirs professionnels et c'est avec beaucoup de regret qu'ils apprendront la disparition de ce document d'un atelier de Montréal. Si cet atelier relève du Syndicat international des typographes, je puis vous assurer que la direction du syndicat va entreprendre une enquête très sérieuse afin d'établir au nom des imprimeurs la responsabilité dans cette affaire.

Comme je l'ai dit, il n'existe pas au Canada de plus beau métier que celui de l'imprimerie et il n'en existe aucun auquel nous accordons davantage notre confiance. Le Parlement ne pourrait s'acquitter de ses fonctions sans la collaboration et les services de ceux qui impriment les documents officiels,—dont certains sont des plus secrets et ont une grande importance,—en prennent soin et mettent tout en œuvre pour sauvegarder le caractère secret et officiel des documents de la Chambre. S'il faut que nous permettions la disparition d'un document officiel de l'importance du rapport dont il est ici question, qui empêchera un imprimeur, à la veille de la publication du discours du budget à la Chambre, de soutirer une copie de celui-ci et de s'en servir à son profit ou au profit de ceux qui l'entourent? Le discours du trône, qui expose les programmes du Gouvernement, sera en danger. Ainsi, si on permet d'utiliser ces documents, un groupe politique ou financier pourrait afin de s'en servir se procurer un exemplaire du discours du trône plusieurs heures avant que celui-ci soit pré-